

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9852**

Intitulé

Assistant(e) réalisateur(trice)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Leader films conservatoire libre du cinéma français (CLCF) | Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'assistant/e réalisateur/trice de fiction est un des collaborateurs/trices principaux du/de la réalisateur/trice lors de la fabrication d'un film. Son rôle est d'organiser la préparation du film et de gérer le plateau en tournage.

Il/elle doit, pour pouvoir exercer ses différentes activités, être conscient que sa mission est d'assister le/la réalisateur/trice, d'être un intermédiaire avec la production, les acteurs ou autres participants au tournage. Cette relation conditionne la réussite ou non d'un tournage.

Il/elle est présent pendant la préparation pour faire le lien entre la production, la mise en scène et les différentes équipes afin d'établir le plan de travail du film.

Il/elle est aussi présent pendant le tournage, pour mettre en œuvre le plan de travail, diriger le plateau en indiquant à chacun le déroulement de la journée et le travail à faire. Il/elle coordonne le tournage aux côtés de la production et de la régie.

Il/elle doit faire preuve de multiples capacités d'analyse, d'observation, d'organisation, de gestion des équipes, et de rédaction.

Les capacités attestées :

1 / Etudier les conditions de faisabilité du projet- Comprendre les intentions artistiques du réalisateur et s'approprier le projet artistique.

- Analyser le scénario pour repérer des incohérences éventuelles au niveau du déroulement de l'histoire ou/et des personnages.

- Evaluer et lister les moyens humains, matériels, logistiques nécessaires

- Estimer la durée du tournage en prenant en compte toutes les contraintes et spécificités du projet

- Présenter et justifier les premières estimations à la production

2 / Identifier les besoins pour le tournage: continuité, dépouillement- Réaliser la continuité du scénario pour établir la chronologie

- Réaliser le dépouillement permettant de lister tous les éléments techniques et artistiques nécessaires au tournage

- Négocier avec la production l'obtention des moyens nécessaires

3/ Rechercher, sélectionner et préparer les lieux et les acteurs/trices- Rechercher des lieux et décors correspondant au scénario et organiser des visites de repérage avec les chefs de postes de l'équipe de tournage.

- Présenter ses choix de lieux de tournages au réalisateur

- Organiser et réaliser les castings des interprètes des seconds rôles et des figurants

- Présélectionner les acteurs et les proposer au réalisateur

- Organiser la préparation des acteurs aux spécificités du rôle.

4 / Elaborer le plan de travail: planifier le tournage- Elaborer un plan de travail qui organise et définit l'ordre et le tournage des séquences, le temps de travail des équipes et le présenter à la production et au réalisateur

5 / Diriger le tournage, le personnes et le travail des équipes techniques et artistiques- Elaborer la feuille de service et la diffuser à l'équipe la veille pour le lendemain

- Diriger le tournage dans le respect du plan de travail

- Diriger les équipes techniques et artistiques

- Gérer les relations de travail de l'ensemble des personnes de l'équipe de tournage en favorisant une bonne ambiance de travail

6 / Veiller et intégrer les caractéristiques et évolutions du secteur professionnel- Suivre les évolutions utiles à son métier sur les aspects juridique, technologique, artistique.

- Se positionner en tant que professionnel sur son secteur dans une équipe de production

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'assistant/e réalisateur/trice travaille pour des sociétés de production au cinéma ou à la télévision sur des films de fictions ou documentaires, films publicitaires, conception et réalisation de programmes culturels et de divertissement. Il/elle peut travailler pour des grosses sociétés françaises ou étrangères à la télévision ou peut créer sa société de production.

Il/elle travaille à 84.67 % sous le statut d'intermittent et 15.33 % sous le statut permanent.

Les structures employeurs sont majoritairement les sociétés de production de films, de fictions TV et de documentaires, agence de communication, les chaînes privées et publiques

Nombre d'entreprises en 2013 :

Île-de-France : 5 070

Province : 2 006

1er assistant/e réalisateur/trice (ou assistant/e mise en scène)

2ème assistant/e réalisateur/trice
 Auxiliaire à la réalisation ou 3e assistant/e réalisateur/trice
 Stagiaire mise en scène
 Conseiller/ère technique à la réalisation cinéma
 Premier/ère ou second/e assistant/e à la réalisation.
 Evolution et mobilité vers :
 Réalisateur/trice
 Régisseur/sseuse
 Directeur/trice de production
 Chargé/e de production
 Assistant/e de production
 Producteur/trice

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle
L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'avaluation se font au travers de travaux partiques individuels, des études de cas, un tournage, un stage en entreprise, un rapport de stage et une présentation orale d'un court métrage devant le jury de certification composé de professionnels/les. Le/la candidat/e devra démontrer sa maîtrise du métier et sa connaissance du milieu professionnel.

Pour l'accès par la voie de la formation initiale : en cas d'obtention partielle du titre, le candidat peut se représenter devant le jury dans un délai d'un an.

Accès par la VAE : le titre peut également être obtenu par la démarche de VAE -Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience et des compétences acquises par la pratique en situation de travail qui seront démontrées à travers la réalisation d'un livret de preuves, dit livret 2 conformément à la procédure en vigueur au CLCF.

Le/la candidat/e en VAE sera évalué/e sur ces compétences professionnelles au regard du référentiel de certification.

La certification se compose de 6 blocs de compétences :

- 1 / Etudier les conditions de faisabilité du projet
- 2 / Identifier les besoins pour le tournage : continuité, dépouillement
- 3/ Rechercher, sélectionner et préparer les lieux et les acteurs/trices
- 4 / Elaborer le plan de travail : planifier le tournage
- 5 / Diriger le tournage, les personnes et le travail des équipes techniques et artistiques
- 6 / Veiller et intégrer les caractéristiques et évolutions du secteur professionnel

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 9852 - Identifier les besoins pour le tournage: continuité, dépouillement	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la continuité pour établir la chronologie - Réaliser le dépouillement permettant de lister tous les éléments techniques et artistiques nécessaires - Négocier avec la production l'obtention des moyens nécessaires <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Travaux Pratiques : faire un dépouillement Etude de cas : faire dépouillement Mise en situation professionnelle : Tournage : dossier de tournage individuel</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 9852 - Rechercher, sélectionner et préparer les lieux et acteurs/trices</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des lieux et décors correspondant au scénario, organiser des visites de repérage - Présenter ses choix de lieux de tournages au réalisateur - Organiser et réaliser les castings des interprètes des seconds rôles et des figurants - Présélectionner les acteurs et les proposer au réalisateur - Organiser la préparation des acteurs aux spécificités du rôle. <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle : Tournage : dossier de tournage individuel, organisation des castings</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 9852 - Elaborer le plan de travail : planifier le tournage</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de travail qui organise et définit l'ordre et le tournage des séquences, le temps de travail des équipes et le présenter à la production et au réalisateur <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Travaux Pratiques : plan de travail Etude de cas : plan de travail</p> <p>Mise en situation professionnelle : Tournage : Dossier de tournage individuel</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 4ème bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 9852 - Diriger le tournage, les personnes et le travail des équipes techniques et artistiques</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer la feuille de service et la diffuser à l'équipe la veille pour le lendemain - Diriger le tournage dans le respect du plan de travail - Diriger les équipes techniques et artistiques - Gérer les relations de travail de l'ensemble des personnes de l'équipe de tournage <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Travaux Pratiques : feuille de service Etude de cas : feuille de service</p> <p>Mise en situation professionnelle : Tournage : Dossier de tournage individuel</p> <p>Tournage : Mise en situation réelle sur le plateau une fois en tant que réalisateur, une fois en tant qu'assistant réalisateur</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 5ème bloc de compétences.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 9852 - Veiller et intégrer les caractéristiques et évolutions du secteur professionnel</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les évolutions utiles à son métier sur les aspects juridique, technologique, artistique. - Se positionner en tant que professionnel sur son secteur dans une équipe de production <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle : Stage en entreprise : rapport de stage et soutenance</p> <p>Tournage : dossier de tournage</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 6ème bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 9852 - Etudier les conditions de faisabilité du projet	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les intentions artistiques du réalisateur et s'approprier le projet artistique. - Analyser le scénario pour repérer des incohérences éventuelles au niveau du déroulement de l'histoire ou/et des personnages. - Evaluer et lister les moyens humains, matériels, logistiques nécessaires - Estimer la durée du tournage - Présenter et justifier les premières estimations à la production <p>Modalité d'évaluation :</p> <p>Travaux Pratiques : faire un dépouillement Etude de cas : faire un dépouillement Mise en situation professionnelle : Tournage : séance de travail avec le réalisateur et la scripte sur le projet artistique ; préparation.</p> <p>Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de 5 personnes, la présidence étant assurée par un/e professionnel : 3 sont internes à l'organisme et 2 externes dont le/la président/e reprprésentants 50% salariés/es, 50% employeurs/euses.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 5 personnes, la présidence étant assurée par un/e professionnel : 3 sont internes à l'organisme et 2 externes dont le/la président/e reprprésentants 50% salariés/es, 50% employeurs/euses.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury est composé de 5 personnes, la présidence étant assurée par un/e professionnel : 3 sont internes à l'organisme et 2 externes dont le/la président/e reprprésentants 50% salariés/es, 50% employeurs/euses.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Assistant réalisateur, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2015. Autorité responsable: Conservatoire libre du cinéma français (CLCF).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Assistant(e) réalisateur(trice)" avec effet au 14

avril 2012, jusqu'au 04 octobre 2019.

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans au niveau III.

Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988.

Pour plus d'informations

Statistiques :

53 diplômés/es par an.

Autres sources d'information :

Site web du Centre national du cinéma français : www.cnc.fr

Site web du Conservatoire Libre du Cinéma Français : www.clcf.com

Conservatoire libre du cinéma français

Lieu(x) de certification :

: Île-de-France - Paris (75) [Paris]

CLCF

9, Quai de l'Oise 75019 Paris

Tél. : 01 40 36 19 19

contact@clcf.com

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CLCF

9, Quai de l'Oise

75019 Paris

Tél. : 01 40 36 19 19

CIFAP

27 rue du Progrès

93100 Montreuil

Historique de la certification :

Certification précédente : Assistant-réalisateur